



**Ce que les Néo-Écossais doivent savoir**





**Ce que les Néo-Écossais doivent savoir**



## Un message du premier ministre

Chers Néo-Écossais, chères Néo-Écossaises,

Comme chacun d'entre vous, je souhaite que notre province continue de croître, de miser davantage sur son propre succès et de contribuer à un Canada plus solide.

Et comme tout parent, je souhaite que nos enfants aient la possibilité d'un avenir agréable ici, chez nous.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse travaille fort pour s'assurer que c'est ce qui se produira.

Nous avons présenté cinq budgets équilibrés consécutifs, effectué des paiements considérables envers notre dette et amélioré notre cote de solvabilité. Tous ces éléments ont contribué à attirer de nouveaux emplois et de nouveaux investissements dans notre province. En effet, plus de Néo-Écossais et Néo-Écossaises travaillent aujourd'hui qu'à tout autre moment de l'histoire récente.

Les progrès de la Nouvelle-Écosse au niveau financier, économique et social peuvent être davantage assurés ou remis en question, selon la façon dont le gouvernement fédéral abordera les iniquités fiscales qui existent actuellement dans notre pays. Ces iniquités doivent être traitées de façon juste et dans leur ensemble pour permettre à la Nouvelle-Écosse de faire concurrence à chances égales en ce qui a trait aux nouveaux investissements, aux nouveaux emplois et aux nouvelles possibilités.

Je vous encourage donc à lire le document qui suit afin d'en apprendre davantage au sujet de la position de la Nouvelle-Écosse et de comprendre pourquoi il s'agit d'une question si importante pour vous et pour votre famille.

A handwritten signature in black ink that reads "Rodney MacDonald". The signature is written in a cursive, flowing style.

Rodney MacDonald  
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse

# Le déséquilibre fiscal au Canada : ce que les Néo-Écossais doivent savoir

## Introduction

Tous les Canadiens, peu importe où ils habitent, ont le droit constitutionnel de recevoir plus ou moins le même niveau de programmes et de services, à un niveau d'imposition plus ou moins semblable.

Ce n'est pas ce qui se produit maintenant en raison de ce que les politiciens et les bureaucrates appellent un déséquilibre fiscal. Le déséquilibre fiscal est causé par deux choses :

1. Le gouvernement fédéral possède la plus grande partie de l'argent, tandis que les provinces ont la plus grande partie des responsabilités visant à offrir des programmes et des services tels que les soins de santé et l'éducation.
2. Certaines provinces ont plus de revenus et de ressources que d'autres.

Le gouvernement fédéral et les provinces veulent régler ce problème en trouvant une meilleure façon de redistribuer l'argent des contribuables. Les gouvernements discutent maintenant des mesures à prendre. Selon le résultat, la Nouvelle-Écosse pourrait perdre ou gagner un financement considérable.

Ce gain ou cette perte aura un impact considérable puisqu'en réalité, le déséquilibre fiscal concerne les soins de santé, l'éducation et les autres programmes et services essentiels, ainsi que le montant de l'impôt que vous payez pour ces programmes et services.

« Il est encourageant que le gouvernement fédéral reconnaisse l'existence du déséquilibre fiscal à plusieurs niveaux. »

**Michael Baker,**  
**ministre des Finances**

## Qu'est-ce que le déséquilibre fiscal?

Le déséquilibre fiscal existe entre les provinces, ainsi qu'entre les provinces et le gouvernement fédéral.

*Entre les provinces (« déséquilibre horizontal »)*

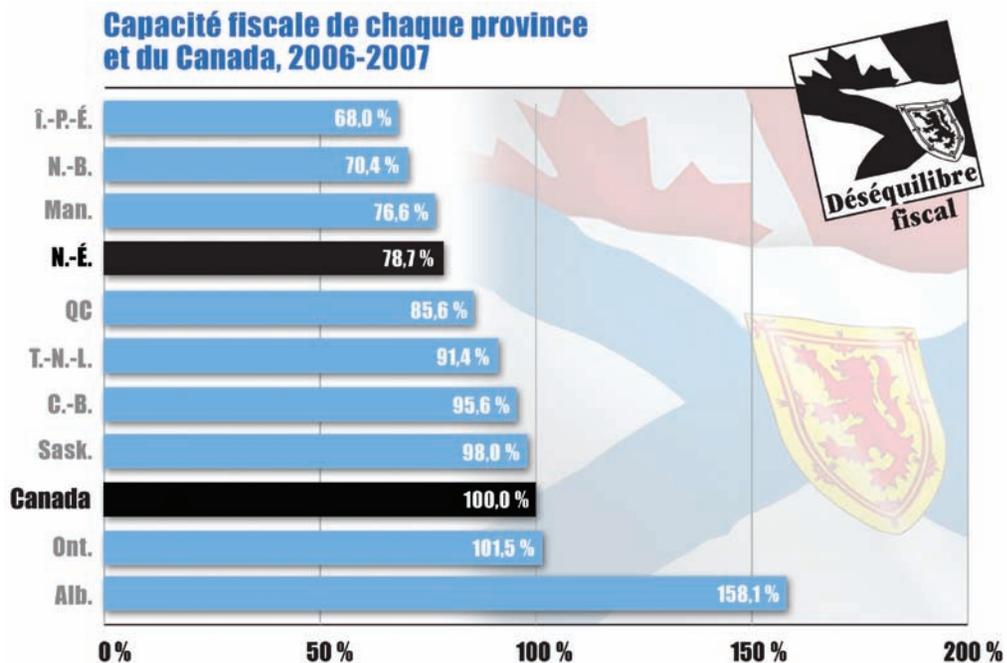
En terme simples, certaines provinces sont plus riches que d'autres. Des facteurs tels que la force de l'économie provinciale, la taille de la population, le niveau de revenu, l'assiette fiscale et le coût de la prestation des services essentiels définissent ensemble la « richesse » ou la capacité fiscale d'une province.

La santé financière de la Nouvelle-Écosse s'est améliorée de façon considérable au cours des dernières années. Pourtant, notre capacité fiscale demeure bien inférieure à la moyenne nationale.

Malgré ces différences entre les provinces, tous les Canadiens ont le droit constitutionnel de recevoir plus ou moins le même niveau de services, à un niveau d'imposition plus ou moins semblable. (*Loi constitutionnelle, art. 36-2*)

« Une petite province comme la nôtre n'a pas une importante base de revenus. Le déséquilibre fiscal doit être résolu de façon significative afin d'assurer la durabilité des programmes et services publics essentiels. »

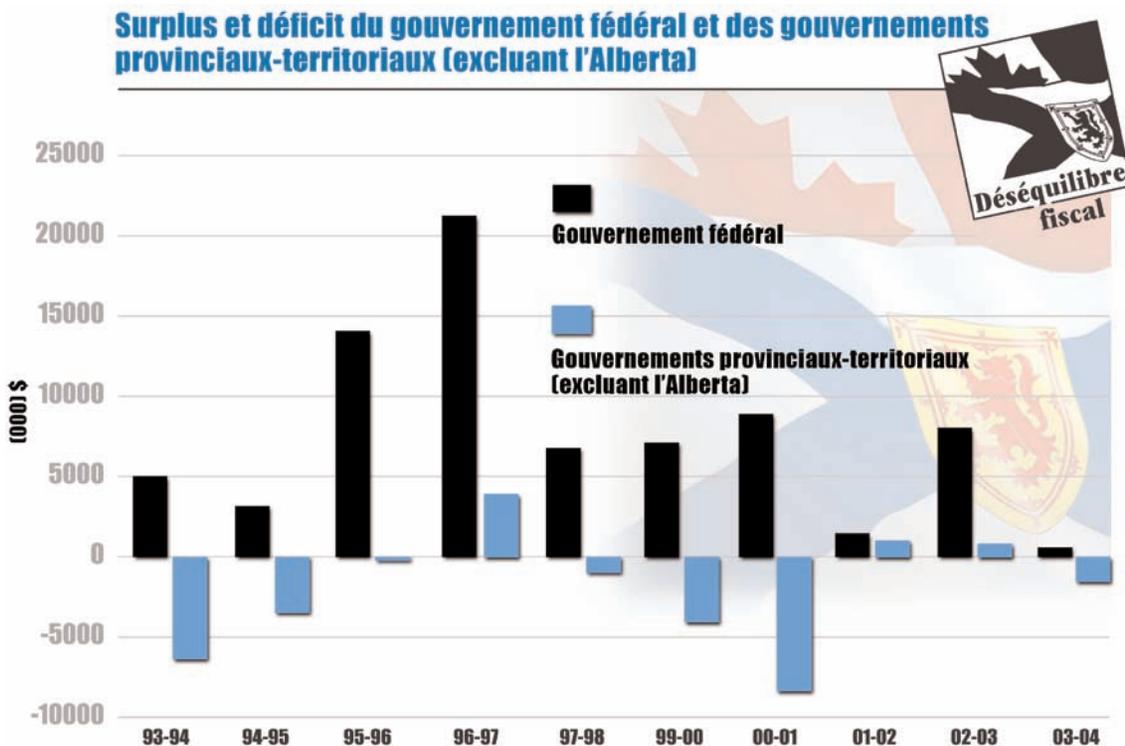
**Michael Baker,**  
ministre des Finances



Le gouvernement a tenté de s'acquitter de cette responsabilité constitutionnelle envers tous les Canadiens par l'entremise de la péréquation. La péréquation a été utile, mais les Néo-Écossais sont bien conscients qu'il existe toujours des différences, tant au niveau des programmes et des services qu'ils reçoivent qu'au niveau des impôts qu'ils paient.

*Entre les provinces et le gouvernement fédéral (« déséquilibre vertical »)*

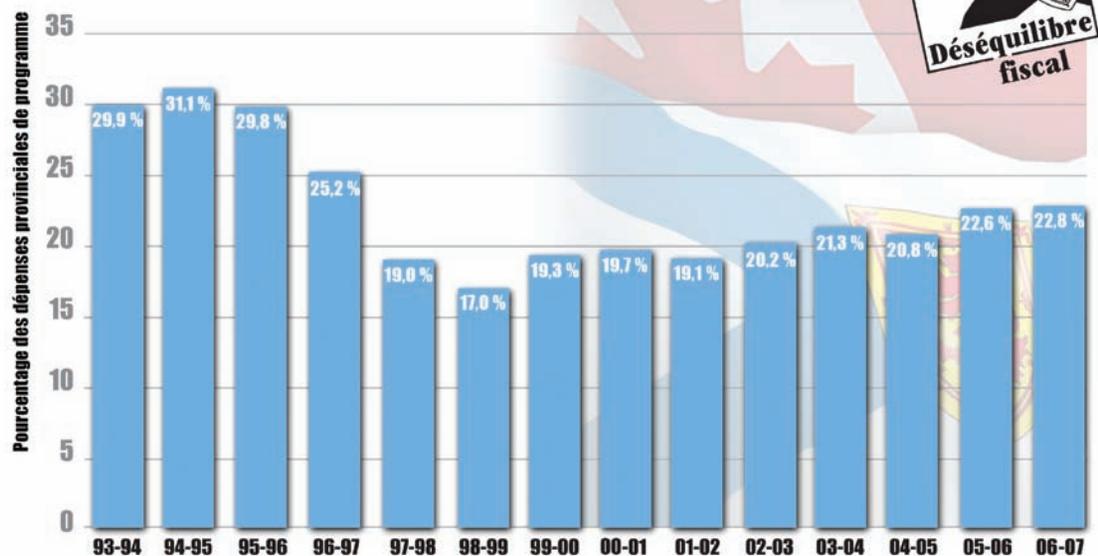
Le gouvernement fédéral possède la plus grande partie de l'argent en raison de la perception de l'impôt, tandis qu'il incombe surtout aux provinces d'assurer la prestation des programmes et des services. Par conséquent, depuis l'année 1997-1998, le gouvernement fédéral a affiché un excédent budgétaire (et même un surplus assez important au cours de certaines années), tandis que les provinces ont collectivement affiché des déficits ou de faibles surplus.



Le gouvernement fédéral réattribue l'argent des contribuables aux provinces par le biais de programmes tels que le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, et le Programme de péréquation. Cependant, au cours de la dernière décennie, les transferts fédéraux ont subi une réduction considérable.

La contribution du gouvernement fédéral à l'appui des programmes sociaux de la Nouvelle-Écosse est passée d'environ 30 pour cent à environ 20 pour cent. En terme d'argent, en 2005-2006, il aurait fallu recevoir un investissement fédéral supplémentaire d'environ 240 millions de dollars pour obtenir la proportion de l'aide financière fédérale qui existait en 1994-1995. Le fait que les augmentations prévues aux transferts en matière de programmes sociaux (environ 3,3 pour cent par année) sont dépassées par la croissance des dépenses provinciales (4 pour cent par année) entraîne une augmentation de l'écart entre le financement fourni par le gouvernement fédéral et le financement requis par les provinces.

### Contribution fédérale à l'appui des programmes sociaux de la Nouvelle-Écosse 1993-1994 à 2006-2007



# Quelle est la position de la Nouvelle-Écosse?

## Au sujet de la péréquation

### *Assurer la suffisance*

Pour la Nouvelle-Écosse, c'est très simple. La province doit recevoir un financement suffisant afin de permettre aux Néo-Écossais de recevoir sensiblement le même niveau de services, à un niveau d'imposition plus ou moins semblable, que les autres Canadiens.

La façon d'atteindre cet objectif n'est pas aussi simple.

Étape 1 : Le gouvernement fédéral doit augmenter le montant d'argent disponible pour la péréquation. Pour s'assurer que les provinces disposent du financement nécessaire pour offrir un niveau de base de programmes et de services équivalent à la moyenne nationale, il faut une augmentation estimée de 2 milliards de dollars à l'échelle nationale.

Étape 2 : Il faut également modifier sous plusieurs aspects la façon dont cet argent est réparti entre les provinces afin d'assurer l'équité du processus.

### *Augmenter le niveau standard de cinq à dix provinces*

La péréquation vise à élever chaque province à un certain niveau standard. Ce niveau standard est établi en calculant la moyenne de la richesse relative, ou de la capacité fiscale, des provinces.

Avant les années 1980, le gouvernement fédéral calculait la moyenne de la capacité fiscale de dix provinces. En 1982, le gouvernement fédéral a commencé à utiliser uniquement cinq provinces, en omettant les provinces les plus riches et les provinces les plus pauvres. Cette nouvelle méthode de calcul a considérablement réduit les coûts du programme pour le gouvernement fédéral, et à coûté à la Nouvelle-Écosse plus de 3,3 milliards de dollars depuis ce temps.

La Nouvelle-Écosse croit que le gouvernement fédéral doit recommencer à considérer les situations de toutes les provinces lorsqu'il établit le niveau standard pour la péréquation.

### *Inclure les revenus de toutes les provinces dans le calcul des droits à péréquation*

La Nouvelle-Écosse croit que toutes les sources de revenus doivent être prises en considération lors du calcul du montant que chaque province reçoit dans le cadre du Programme de péréquation.

Les provinces qui sont riches en ressources naturelles produisent des revenus de ces ressources. Ces revenus doivent être pris en considération dans le calcul des paiements de péréquation.

De même, les frais d'utilisation constituent une source de revenu pour les provinces, mais ils sont seulement inclus en partie dans le calcul des paiements de péréquation de chaque province. La Nouvelle-Écosse croit que les frais d'utilisateur doivent être entièrement inclus dans le calcul des paiements de péréquation.

### *Maintenir un régime fiscal représentatif pour l'évaluation de la capacité fiscale*

À l'heure actuelle, un « régime fiscal représentatif » est utilisé pour mesurer les possibilités de revenu ou la capacité fiscale de chaque province. En bref, le régime compare le rendement d'une province selon plusieurs assiettes fiscales à celui des cinq provinces qui sont actuellement incluses dans la norme, afin de calculer le montant que chaque province peut générer en impôts.

Certaines provinces croient que d'autres indicateurs économiques, par exemple le produit intérieur brut, devraient être utilisés pour calculer la capacité fiscale. Toutefois, de tels indicateurs ne sont pas représentatifs de l'assiette fiscale réelle d'une province.

La Nouvelle-Écosse est d'avis que le régime fiscal représentatif doit continuer de servir à calculer les droits à péréquation puisque ce régime représente mieux la capacité et les pratiques d'imposition réelles de chaque province.

### *Supprimer les plafonds sur le fonds de péréquation*

En octobre 2004, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait augmenter le fonds de péréquation de 3,5 pour cent par année. Toutefois, ce taux de croissance n'est pas calculé en fonction de la mesure des différences fiscales entre les provinces. Il s'agit plutôt d'un taux de croissance arbitraire établi par le gouvernement fédéral.

Le plafonnement de la péréquation doit être aboli pour que les niveaux de financement tiennent compte des différences fiscales de chaque province.

## **Au sujet des transferts fédéraux**

Les transferts fédéraux peuvent être définis, au sens large, comme étant un financement offert aux provinces à des fins précises, par exemple les soins de santé, l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure. Afin d'assurer que le financement est adéquat, le niveau de financement doit être lié aux revenus et aux coûts réels de la prestation des programmes et des services dans chaque province.

Par exemple, la Nouvelle-Écosse compte un plus grand nombre de personnes âgées, un taux de maladie supérieur à la moyenne, la deuxième plus courte espérance de vie au Canada et le plus grand nombre de personnes handicapées. Bien que la Nouvelle-Écosse ait considérablement augmenté ses efforts pour promouvoir une meilleure santé, il faut du temps pour obtenir des résultats. Entre-temps, la province continuera de faire face à des coûts supérieurs en matière de soins de santé afin de pouvoir répondre aux besoins des Néo-Écossais.

Un autre exemple : le financement que la Nouvelle-Écosse reçoit pour l'éducation postsecondaire ne représente pas les coûts réels. Grâce aux établissements d'enseignement postsecondaire de qualité supérieure de la Nouvelle-Écosse, près de 13 000 étudiants viennent de l'extérieur de la province pour étudier en Nouvelle-Écosse chaque année. Toutefois, le financement du gouvernement fédéral est lié à notre population et non au nombre total d'étudiants dans la province, ce qui coûte à la province un montant supplémentaire de 25 millions de dollars.

Enfin, le gouvernement fédéral offre des transferts pour appuyer les projets qui contribuent à la prospérité de la province et, par conséquent, du pays. L'un des meilleurs exemples, et l'une des priorités de la Nouvelle-Écosse, est l'infrastructure, plus particulièrement le financement pour nos routes, nos ports, notre technologie de l'information et d'autres composantes de base essentielles qui appuient notre progression vers une plus grande prospérité. De plus, la province bénéficie d'ententes de financement qui appuient une vaste gamme de programmes et de services, de la garde d'enfants au logement, en passant par le secteur des ressources.

## Qu'en pensent les autres provinces?

Toutes les provinces sont d'accord : le déséquilibre fiscal doit être corrigé. Il y a toutefois des divergences d'opinion en ce qui concerne la façon de résoudre le problème.

Les provinces qui ne reçoivent pas de paiements de péréquation se préoccupent d'une autre augmentation du fonds de péréquation. Toutefois, les restrictions actuelles imposées au programme de péréquation empêchent déjà les provinces de recevoir le niveau d'appui financier garanti en vertu de la Constitution. Par conséquent, la capacité de certaines provinces d'offrir un niveau comparable de programmes et de services de base est déjà menacée. Si le fonds de péréquation n'augmente pas, les différences entre les provinces deviendront plus vastes, et le droit constitutionnel des Canadiens concernant l'accès à des programmes et services semblables, à un niveau d'imposition semblable, sera compromis.

Les provinces qui sont riches en ressources naturelles ont d'avis que les recettes générées par ces ressources ne devraient pas être incluses dans la formule de calcul des paiements de péréquation. Plus précisément, elles soulignent que les ressources naturelles telles que les réserves de pétrole et de gaz naturel finiront par s'épuiser, et c'est pourquoi les recettes qu'elles produisent ne peuvent pas être utilisées pour financer les programmes et les services.

Toutefois, les ressources naturelles constituent une richesse pour une province, que ce soit de l'argent qui est directement versé dans les programmes ou qui est utilisé pour réduire la dette d'une province. Le fait d'exclure ces ressources entraînerait une représentation non fidèle de la richesse d'une province et donnerait droit à péréquation à une province, augmentant ainsi les iniquités entre les provinces, ce qui est entièrement opposé à l'objectif prévu de la péréquation.

Certaines provinces ont critiqué l'Accord sur les hydrocarbures extracôtiers qui a été conclu entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse. Cependant, l'accord n'a pas du tout diminué les paiements de péréquation des autres provinces. La formule de calcul des paiements de péréquation a entièrement tenu compte de ces recettes.

La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont conclu des ententes bilatérales avec le gouvernement fédéral relativement à l'Accord sur les hydrocarbures extracôtiers, à l'extérieur du programme de péréquation. Ces ententes sont aussi enracinées dans l'obligation constitutionnelle envers un plus grand développement économique dans toutes les régions.

Enfin, ces ententes bilatérales sont semblables à celles qui existent avec d'autres provinces, à l'appui du développement économique. Par exemple, les subventions à l'industrie des céréales dans l'Ouest et les subventions à l'industrie automobile et à l'industrie aérospatiale dans la région centrale du Canada.

## **Pourquoi cette question devrait-elle être importante pour vous?**

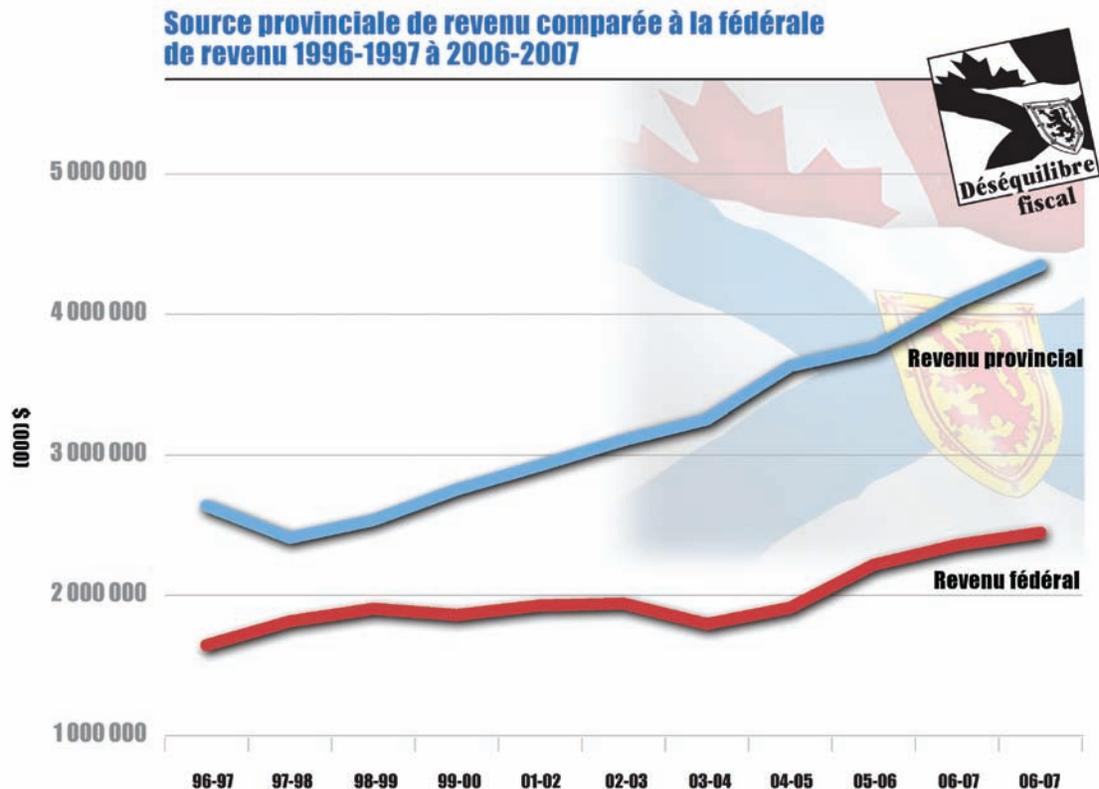
Cette question concerne les soins de santé, l'éducation, et les autres programmes et services dont vous avez besoin, ainsi que le montant de l'impôt que vous payez pour ces programmes et services.

À titre de Néo-Écossais, vous avez le droit constitutionnel de recevoir plus ou moins le même niveau de programmes et de services, à un niveau d'imposition plus ou plus semblable que tout autre Canadien. Cette obligation constitutionnelle est enracinée dans la définition même d'une famille canadienne. Lorsque nous avons besoin d'aide en cas de catastrophe naturelle, de sécheresse ou de maladie, les Canadiens de toutes les provinces font tout leur possible pour aider. Et lorsqu'une province bénéficie d'une plus grande prospérité économique, le Canada est un pays plus fort et les avantages de cette prospérité sont partagés.

En Nouvelle-Écosse, notre économie est plus forte qu'elle ne l'a jamais été au cours des 10 dernières années, ce qui se voit bien dans le fait que nous misons de plus en plus sur nos propres revenus provinciaux au lieu des revenus fédéraux.

« Nous exécutons notre plan de gestion de notre dette. Il s'agit de la dernière année où la dette de la Nouvelle-Écosse augmentera. »

**Michael Baker,**  
ministre des Finances



D'autres faits qui démontrent bien la prospérité croissante de la Nouvelle-Écosse incluent :

- En 2005, le taux de chômage en Nouvelle-Écosse était à son niveau le plus faible en 30 ans.
- Le revenu disponible réel des particuliers par personne en Nouvelle-Écosse a augmenté de 10 pour cent au cours des 10 dernières années.
- Nous avons présenté cinq budgets équilibrés consécutifs.
- Tous les surplus, et toutes les recettes de notre Accord sur les hydrocarbures extracôtiers, ont été versés envers le remboursement de notre dette. Il s'agit de la dernière année que notre dette augmentera.
- Notre cote de solvabilité internationale continue de s'améliorer.

Toutefois, comme presque toutes les autres provinces, nous continuons de nous fier aux paiements de péréquation, qui constituent environ 21 pour cent du total de nos revenus.

La discussion qui a lieu entre les provinces et avec le gouvernement fédéral devrait entraîner soit une réduction ou une augmentation des paiements de péréquation pour la Nouvelle-Écosse, de l'ordre de dizaines, voire de milliers, de millions de dollars. Par exemple, le fait de ne pas tenir compte des ressources naturelles dans le calcul des paiements de péréquation, sans aucun autre changement à la formule, pourrait coûter à la Nouvelle-Écosse environ 200 millions de dollars par année.

Même si les paiements que nous recevons maintenant étaient maintenus, il y aurait un impact considérable sur nos programmes et services. Étant donné que plus de 40 pour cent du budget provincial de 6,9 milliards de dollars est dépensé sur les soins de santé, dont les coûts augmentent de plus de 8 pour cent par année, la Nouvelle-Écosse doit recevoir un financement adéquat pour protéger la qualité des soins de santé.

L'augmentation des taxes est hors de question. Les Néo-Écossais ne gagnent pas autant d'argent que les Canadiens qui habitent dans des provinces plus riches. Près de deux tiers des contribuables de la Nouvelle-Écosse gagnent moins de 30 000 \$ par année, et seulement 8 pour cent des contribuables portent près de 50 pour cent du fardeau fiscal personnel.

## **Vous pouvez faire quelque chose**

Communiquez avec votre député fédéral aujourd'hui afin de souligner l'importance de cette question pour vous, votre famille et notre province.

Consultez le site Web de la Nouvelle-Écosse sur le déséquilibre fiscal à l'adresse [www.gov.ns.ca/fina/fiscal](http://www.gov.ns.ca/fina/fiscal) pour obtenir l'information nécessaire. Vous pouvez également composer le 1-800-670-4357 dès aujourd'hui.

Ne perdez pas de temps. Le gouvernement fédéral s'engage à aborder la question du déséquilibre fiscal en 2007. Par conséquent, il doit présenter la nouvelle loi sur la péréquation au printemps 2007. Une décision est donc attendue à la fin de l'automne ou au début de l'hiver 2006.

« Les résultats du processus sont d'une importance capitale, non seulement pour les Néo-Écossais, mais pour tous les Canadiens. À moins que ces inégalités ne soient abordées de façon juste et dans leur ensemble, elles peuvent nuire à la force et la prospérité futures de notre pays. »

**Michael Baker,**  
**ministre des Finance**



**Ce que les Néo-Écossais doivent savoir**